

**PROCÈS-VERBAL DE LA 149^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
LE 28 MAI 2020, 17 h**

Adopté à la séance du 2 juin 2020

Sont présents : M^e Morton S. Minc, président du Conseil
M^e Hélène Bédard
M^e Josée Bédard
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^e Lise Girard
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M. Michel Marchand
M^e Lucie Nadeau
M^e Patrick Simard

Sont absentes : M^e Natalie Lejeune
M^{me} Nancy Rhéaume

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le jeudi 28 mai 2020, à 17 h.

2. Suspension de M^e Kathya Gagnon relative au dossier 2016 QCCJA 832 – Plainte de M^e Mathieu Proulx

La séance concerne la décision du Conseil de la justice administrative prise lors de sa séance du 22 mai 2020 relativement à la plainte de M^e Mathieu Proulx à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative au Tribunal administratif du Québec, dans le dossier numéro 2016 QCCJA 832.

Dans cette affaire, il est décidé, préalablement à la destitution de la juge administrative, de la suspendre pour une période de trente jours à compter du 25 mai 2020, et ce, conformément au deuxième alinéa de l'article 192 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J-3).

Une précision quant à sa rémunération au cours de cette période de suspension doit toutefois être apportée.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil, ayant décrété lors de sa séance du 22 mai 2020 la suspension de M^e Kathya Gagnon pour une période de 30 jours à compter du 25 mai 2020, précise qu'il s'agit d'une suspension sans rémunération.

3. Levée de la séance

La séance est levée le jeudi 28 mai 2020, à 17 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

Morton S. Minc, avocat